

CONVOICATIONS DU 27 JANVIER 2014.

SEANCE DU 31 JANVIER 2014.

L'an deux mil quatorze, le trente et un janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Jacques HAMELIN, Maire.

PRESENTS : Jacques HAMELIN, Régine LECARPENTIER, Michel LABBEY, Jean-Francis LABASQUE, Louis CRANOIS, François HERVIEU, Rémi LEBOULENGER, Joël LEQUILBEC, Véronique PHILIPPE.

ABSENTE : Stéphanie SOINARD.

SECRETARE DE SEANCE : Jean -Francis LABASQUE.

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE.

Copie du rapport de la dernière séance en date du 23 décembre 2013 étant annexée à la convocation de la présente, Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à émettre leurs éventuelles observations. Aucune remarque particulière n'étant formulée, il passe le registre pour signature.

2014-1. CLOTURE LOGEMENT 2 « RESIDENCE CLOS AUX LIEVRES ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la facture LEGRAND'S N° 5337 du 30 décembre 2013 concernant la façon d'une clôture au logement n°2 de la résidence du « Clos aux Lièvres » pour un montant de 3 437.05 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-2. NOEL DES ENFANTS DU RPI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le remboursement d'une somme de 428 euros à la commune de Omonville -la -Rogue correspondant à notre participation à hauteur de 25 euros /enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël des 16 élèves de notre commune fréquentant le RPI + 28 euros pour les enfants hors communes RPI. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-3. ADHESION 2014 ET INSERTION « GUIDE DU PETIT FUTE »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler son adhésion au « PETIT FUTE 2014 » et souscrit un pack publicitaire 3D dans les guides de la Manche et de la Normandie moyennant la somme de 1 666.80 euros TTC , conformément aux termes des ordres d'insertion 418183 et 418184.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-4. CESSION DU LOCAL TECHNIQUE AREVA.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du « Clos aux Lièvres » et après en avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de la procédure de cession du local technique à la Sté AREVA.

2014-5. ADHESION ANEL 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de son adhésion à ANEL au titre de l'année 2014 moyennant une cotisation forfaitaire de 130 euros.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-6. PARTENARIAT « 4L TROPHY / 18^e édition » POUR L'ÉQUIPAGE DE « LA QUATRELLE DE LA BOULANGE ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un accord de principe pour participer financièrement à l'inscription de la « QUATRELLE DE LA BOULANGE» à la 18^e édition du 4L TROPHY en février 2015 et invite l'équipage à participer à la prochaine réunion de conseil pour déterminer les dispositions du partenariat (emplacement, tarif).

2014-7. SUBVENTION AJIP 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de la convention à intervenir avec l'association AJIP pour réaliser l'animation auprès des jeunes et approuve le versement d'une subvention d'un montant total de 22.382 euros au titre de l'année 2014.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-8. TARIF D'UTILISATION DE LA PETITE SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal porte à 50 euros, les frais d'utilisation de la petite salle de l'ancienne école pour un week-end.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement et encaisser les produits résultants de cette décision.

2014-9. PROJET DE RENOVATION DE LA CALE « LE CABAN »

Dans le cadre du projet de rénovation de la cale du « Caban » et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer une procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-10. RENOUELEMENT DU CONTRAT AURELIE JACQUIN.

Après en avoir délibéré le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à renouveler le contrat pour accroissement temporaire d'activité conclu avec Aurélie JACQUIN jusqu'au 1^{er} juin 2014 à raison de 20 heures/semaine.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-11. AVENANT N°2 A L'ACTE DE NOMINATION DU REGISSEUR.

Sachant qu'en 2013, les recettes encaissées par le régisseur des gîtes atteignaient 75 059 euros, et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à modifier l'acte de nomination établi le 29 mai 2009 .

En effet, l'instruction codificatrice prévoit que le montant de l'indemnité est fixé en fonction du montant moyen encaissé mensuellement par le régisseur titulaire.

En conséquence, il sera prévu à l'article 3 que « Mme LAJOUS épouse CAUVIN est tenue de constituer un cautionnement de 760 euros » et à l'article 4 que « Mme LAJOUS épouse CAUVIN percevra l'indemnité de responsabilité d'un montant de 140 euros ».

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-12. AMENAGEMENT DU « CLOS AUX LIEVRES » AVENANT AU MARCHE POUR AGRANDISSEMENT DES TERRASSES EXTERIEURES DES LOGEMENTS 7 ET 8.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 13.11.00066 présenté par l'entreprise LEDUC concernant l'agrandissement des terrasses des logements 7 et 8 du « Clos aux Lièvres » pour un montant de 8.031,81 euros TTC avec moins value pour fourniture du pavage.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision et charge l'architecte d'établir l'avenant correspondant.

2014-13. MEUBLES DE RANGEMENT DANS LA PETITE SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 2014.01.3794 présenté par la Société BONNEMAINS Frères concernant la fabrication et pose d'un ensemble de meubles pour rangements à la petite salle de l'ancienne école pour un montant de 3 542,40 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-14. TRAVAUX LOGEMENT CAUVIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 2014.01.3792 présenté par l'entreprise BONNEMAINS Frères concernant la fabrication et pose d'un volet en aluminium laqué blanc au logement Cauvin, pour un montant de 1 719.60 euros TTC.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette décision.

2014-15. PORTAIL LOGEMENT CAUVIN/ PARKING

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le devis 2014.01.3804 présenté par l'entreprise BONNEMAINS Frères concernant la fourniture et pose d'un portillon en aluminium laque blanc au logement Cauvin, pour un montant de 1 754.00 euros TTC.

AFFAIRES DIVERSES.

- Compte tenu de la requêtes des locataires de la résidence du « Clos aux Lièvres » le conseil municipal opte pour la pose de stores.
Des devis seront sollicités auprès des entreprises compétentes.
- La prochaine séance est fixée au vendredi 28 février 2014.
- Les délibérations 2014- 1 à 2014-15 sont intégrées au présent rapport de la réunion du 31 janvier 2014.

Le secrétaire de séance, JF. LABASQUE

Le Maire, J.HAMELIN

R.LECARPENTIER

M.LABBEY

L.CRANOIS

F.HERVIEU

R.LEBOULENGER

J.LEQUILBEC

V.PHILIPPE